

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 41 (1953)

**Heft:** 805

**Artikel:** De-ci, de-là

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-267909>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le Danemark aura-t-il un jour une reine ?

Les habitants du Royaume de Danemark auront à se prononcer cette année sur des questions politiques et législatives d'une assez grande importance. Pour nous Suisses ces consultations populaires sont une habitude très normale et ordinaire de la moitié de notre population ; mais pour un pays dont le système politique est du genre nordique, ceci est l'exception. On choisit ses candidats, son parti, et c'est aux politiciens de se débrouiller.

Quand il s'agit d'un changement de constitution cependant, le peuple doit être consulté. L'événement aura lieu au mois de mai et depuis l'automne déjà la presse est en mouvement pour préparer l'opinion publique. De quoi s'agit-il au juste ?

1) De la fusion des deux chambres, Landsting et Folketing, (correspondant à la chambre des Lords et à celle des communes en Angleterre) en une seule. Il faut donc élire un nouveau Parlement, qui aura comme première tâche de réduire de moitié le nombre de ses membres !

2) De l'élection d'une délégation groenlandaise au sein du Parlement de la Métropole — ce qui jusqu'à présent ne s'était pas fait.

3) D'une importante modification dans la loi de succession royale. Jusqu'à présent seul un fils du Roi régnant avait droit de succéder à son père. Le Roi actuel Frédéric IX n'ayant eu que de filles, l'héritier présomptif du trône est jusqu'à nouvel avis son

frère cadet nommé : Knud. Ce frère a deux fils.

Il semble cependant que le peuple ait le désir de voir succéder au Roi, sa fille, la charmante Princesse Margrethe âgée de 13 ans. Elle a deux sœurs cadettes.

Les discussions au sujet de ce changement dans la succession royale ont été très complexes. Les femmes, féministes à outrance, défendent vivement leur point de vue, qui consiste en ceci : L'enfant aîné — fils ou fille, qu'il importe — doit pouvoir être le Roi régnant ou la Reine régnante futurs. Pas de demi-mesures comme en Hollande ou au Luxembourg, même en Angleterre, où le fils, même cadet dans la famille royale, prendra automatiquement les devants dans les droits à la succession, se plaçant ainsi dans une lignée éventuelle de sœurs aînées (c'est d'ailleurs le cas en Suède maintenant).

La majorité des ministres et des parlementaires sont opposés à tel point de vue, et le peuple aura donc à se prononcer le 23 mai pour une loi de succession royale, telle qu'elle est maintenant en Angleterre, à savoir : la succession préférentielle masculine.

La petite princesse Margrethe deviendra donc, si tout va comme on l'a prévu, princesse héritière, et Reine à son tour, s'il ne naît pas tardivement un petit prince dans la famille royale régnante danoise.

Gudrun Cavin.

## DE-CI, DE-LA

Le Président Eisenhower a désigné comme ambassadrice à Rome, une femme, Mme Clara Luce. Celle-ci est l'épouse d'un des magnats de la presse périodique américaine. Elle-même jouit d'une solide réputation d'écrivain journaliste et d'auteur dramatique. Elle avait été députée au Congrès, mais s'était retirée de la politique après la mort accidentelle de sa fille, une jeune fille de dix-sept ans.

\*  
La reine de Hollande a désigné pour la première fois une femme comme sous-sécrétaire d'Etat au ministère de l'Education des Arts et des Sciences. Il s'agit de Mme A. de Waal. Celle-ci a étudié la géographie sociale à l'Université d'Utrecht, elle a travaillé dans l'enseignement secondaire aux Pays-Bas et aux Indes néerlandaises avant la guerre. Depuis 1949, elle a fait partie du Conseil municipal de la ville d'Utrecht.

\*  
Mme Dr Klompé représente les Pays-Bas à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

\*  
Mme Nelly Degouy (Belgique) a reçu une mention honorable pour son projet de timbre-poste pour les Nations Unies.

\*  
Le prix littéraire « Vérité » a été attribué à Mme Dominique Terraï, pour son livre « Mon métier d'homme », où elle retrace les difficultés auxquelles elle s'est heurté à l'issue de ses études de médecine, lorsqu'elle a voulu exercer le rude métier de médecin de campagne dans un petit village de la Beauce.

\*  
Mme Jacqueline Auriol a battu son propre record du monde féminin, de la plus grande vitesse en avion.

\*  
La poétesse néerlandaise Henriette Roland Holst-van der Schalk est décédée à Amsterdam, à l'âge de 82 ans.

\*  
Le VIIIe congrès de l'enseignement ménager aura lieu à Édimbourg, du 12 au 18 août 1953, sous le patronage de la reine d'Angleterre.

\*  
Mme Gertrud von Lefort, dont nous avons récemment parlé dans nos colonnes, à l'occasion de la publication en français de son livre *La Fille de Farinata*, a reçu la médaille Gottfried Keller.

\*  
Aux Etats-Unis, les statistiques de 1952 établissent qu'une femme sur trois exerce un emploi, 25 % des fonctionnaires sont des femmes, mille d'entre elles, environ, occupent des positions très importantes.

\*  
Le porte-feuille du Travail a été confié à Mme Golda Myerson, dans le nouveau cabinet israélien.

\*  
Sept membres du Conseil national des femmes belges ont assisté aux débats de l'Assemblée constituante européenne à Strasbourg les 7-8-9 janvier.

\*  
Le Sénat mexicain a ratifié à la quasi-unanimité, le projet de loi accordant aux femmes l'égalité des droits politiques, projet déjà adopté par la Chambre des députés. Les Mexicaines seront électrices et éligibles aux prochaines élections.

## Une musicographe

Mme Pauline Long-des-Clavières

A Genève, le 14 février, est décédée Mme Pauline Long, docteur ès lettres, qui a été privat-docent à l'Université de Genève pour l'histoire de la musique.

Mme Pauline Long-des-Clavières, une Française, était la sœur de la pianiste Marguerite Long, pour qui Ravel écrivit son Concerto pour la main gauche ; elle avait travaillé la musique à la Schola cantorum, à Paris. Elle était licenciée ès lettres et passa son doctorat à l'Université de Genève, en juillet 1921, avec une thèse sur « la jeunesse de Grétry et ses débuts à Paris » ; elle avait eu la bonne fortune de retrouver la partition de l'opéra « Isabelle et Gertrude », le premier opéra de Grétry, qui fut donné à Genève en 1766-1767. Mme Long avait étudié spécialement la vie théâtrale à Genève au XVIIIe siècle. En 1922, elle fut chargée d'un cours sur l'histoire de la Musique à la Faculté des Lettres à l'Université de Genève qui révéla à ses auditeurs les maîtres-chanteurs de la Suisse au XIIIe et au XIVe siècles, la musique d'église au XVe et au XVIe siècle, les chansons spirituelles huguenotes, la musique religieuse à St-Gall, à Berne, les collèges musicaux de Zurich, etc. Mme Long avait été chargée, en 1925, d'organiser la section des lettres de l'Exposition cantonale genevoise du travail féminin.

S.B.

Au Canada, les femmes ne sont pas exclues, comme chez nous, de la profession de typographes. On compte des femmes compositrices dans le pays.

\*  
Mme Gilberte Pierre-Brossolette a été désignée comme l'un des six membres de la délégation française à l'Assemblée consultative européenne.

\*  
Le 10 décembre 1952, la France a ratifié la Convention de l'O.I.T. concernant l'égalité de rémunération pour un salaire de valeur égale.

\*  
Mme Elsa Gschwind-Wiedenmann, après avoir suivi les cours de l'Ecole d'horlogerie de Soleure, a passé sa maîtrise fédérale. Il y a bien deux siècles que les femmes travaillent dans cette profession. On est heureux de constater qu'elles peuvent faire plus et mieux que des pièces détachées.

S.F.

\*  
Mme Anne-Marie Meyer, à la Chaux-de-Fonds, a obtenu une des quatre bourses d'études supérieures décernées par l'Unesco. Mme Meyer travaille actuellement à l'Université de Chicago.

\*  
Les brèves informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins : International Women's News, Bulletin du Conseil International des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.

## La Suisse et l'Europe (suite)

M. de Rougemont juge que des pays aussi petits que le nôtre et qui eux aussi se trouvent dans une situation particulière, acceptent de courir ces risques, afin de sauver l'Europe. Si l'Europe disparaît, la Suisse disparaît avec elle. Ne vaudrait-il pas mieux nous atteler avec les autres à sauver du péril qui la menace cette grande sinistre dont nous dépendons ?

**Pourquoi dans les débats n'a-t-on pas parti pris des exemples fournis par notre histoire suisse ?**

Chaque orateur a défendu son opinion avec d'excellentes et pertinentes raisons et cette discussion, bien qu'elle n'ait pas abouti à une conclusion tangible nous paraît avoir fort éclairci le problème. On aurait pu, cependant, nous semble-t-il, tirer mieux parti de l'expérience suisse. En dépit de la présence d'historiens, parmi les débateurs, on n'a pas cité le pacte de 1291 qui pourtant aurait suscité des réflexions salutaires. Ce pacte, en effet, n'est pas sorti du néant, par décision soudaine des Waldstätten. Cinquante ans auparavant, déjà les hommes libres de

nos hautes vallées cherchaient une formule d'entente, afin de s'aider mutuellement contre l'appétit conquérant de leurs seigneurs respectifs. Comment veut-on que la communauté européenne, dont on a commencé de poser les premiers jalons à la fin de la deuxième guerre mondiale soit déjà sur pied ? cette communauté dont les états constitutifs ont des intérêts bien plus divers et divergents que nos trois cantons alpestres ?

De plus, les Waldstätten n'ont pas eu la prétention d'englober dans leur ligue tous les hommes qui désiraient rester libres. Ils n'ont pas essayé de monter une grosse alliance avec la plupart des voisins. Ils ont commencé avec ceux qui étaient d'accord et ce n'est que, fort lentement, qu'ils ont admis de nouveaux confédérés, il a fallu des siècles — les Genevois en ayant sauté quelque chose — pour que le chiffre de vingt-deux cantons soit atteint. Pourquoi voudrait-on que la fédération européenne surgisse du sol, formée dans son entier et toute armée, comme Minerve, du cœur de Jupiter ?

La future Europe fédérée pourrait commencer par un noyau initial autour duquel viendraient se grouper de nouveaux adhérents, à mesure que cet organisme ferait ses preuves de vitalité et de sagesse. Quant à l'armée européenne, doit-on s'étonner qu'il soit

difficile de la constituer ? Ne savons-nous pas que la Suisse n'a eu une armée fédérale qu'à près cinq siècles et demi d'alliance ? Jusque là, chacun envoyait des contingents au secours des amis qui étaient attaqués, et ces contingents se faisaient quelquefois attendre...

Le lien qui unissait les Suisses a résisté pendant des siècles sans monnaie, ni armée fédérale, sans cordon douanier extérieur, ces conditions ne sont donc pas indispensables au début.

**Faut-il se ranger à l'avis de M. Denis de Rougemont ou à celui de M. Rappard ?**

**Quelle sera notre attitude ?**

Ne pourrait-elle pas être à la fois ferme et compréhensive ? N'aurions-nous pas le droit d'affirmer : la communauté européenne doit se constituer, mais nous ne pouvons en faire partie que lorsqu'elle nous offrira des conditions telles que notre lien fédératif suisse ne sera pas en danger de se rompre ; sans quoi notre apport serait nul. Nous avons l'habileté d'une démocratie à système bi-caméral, les plus petits de nos états ont droit dans l'une des Chambres, au même nombre de représentants que les plus grands, nous jouissons des privilégiés de la démocratie directe

avec droit d'initiative, de référendum, ainsi des groupements relativement faibles peuvent se faire écouter. Toutes ces conditions nous paraissent essentielles à l'existence d'une fédération ; tant que l'Europe ne nous les offrira pas, nous serons obligés de rester sur la réserve, mais cela ne nous empêche pas de collaborer avec elle dans une foule de domaines, comme jadis d'anciens cobourgeois, d'anciens voisins collaboraient avec les Ligues sans en faire partie. Ne serait-ce pas le meilleur moyen de suggérer les résultats de l'expérience suisse, sans les imposer avec fatuité, et en usant de l'attitude prudente que seule nous a permis de survivre ?

